ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 16 Décembre 2019

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, TETON. M. CHAUMARD.

SECTEUR CHAMPIONNAT

MATCHS NON JOUES LE 15/12/2019 ET REPORTES AU 22/12/2019

DISTRICT 3 :
- Match N° 50314.1 CAMARET AS / ETOILE D'AUBUNE à 15 H 00
- Match N° 50380.1 NOVES O. / EYRAGUES O. à 15 H 00
- Match N° 50446.1 AVIGNON US / BONNIEUX FC à 13 H 00
- Match N° 50454.1 CHATEAURENARD FA / MONTFAVET SC à 15 H 00

DISTRICT 4 :
- Match N° 50976.1 BOULBON ES / CALAVON FC à 13 H 00
- Match N° 50910.1 AVIGNON FRANCO TURQUE / GOULT ROUSSILLON à 15 H 00 sur le stade Pierre BAIZET
- Match N° 50908.1 NOVES O. / EYRAGUES O. à 13 H 00